

Mais pourquoi n'avons-nous pas une banque à St. Hyacinthe ! Il semble pourtant qu'une institution de ce genre ne pourrait manquer de réussir, et serait aussi utile que nécessaire pour avantager l'agriculture, améliorer le commerce et activer l'industrie." Il dit qu'aujourd'hui, tous sentaient le besoin qu'une institution financière, une Banque enfin, surgit à St. Hyacinthe pour l'avantage de la ville et des paroisses limitrophes ; que depuis deux ou trois années surtout, le commerce avait vraiment souffert de l'absence d'une Banque ; que ne voyant personne assez confiant dans le succès d'un tel établissement pour l'entreprendre, il avait osé lui, mettre en marche un projet aussi grandiose ; il avait résolu d'employer toute l'énergie et la bonne volonté dont il était capable pour conduire ce projet à bonne fin. Il pense que les capitaux, sans être énormes, sont cependant assez abondants, et que nous n'aurons que l'embarras du choix touchant les directeurs. Il ajouta que malgré que ce jour-là fût un vendredi, jour néfaste, et le 13 du mois, nombre fatal, il espérait que l'assemblée ne quitterait pas l'enceinte sans avoir assuré l'exécution de la mesure qu'elle allait discuter ; que sans parler plus longtemps, il allait exposer le projet qu'il avait formé après mure réflexion, et après avoir pris l'avis de personnes compétentes, libre à ceux qui étaient présents de le commenter, l'augmenter ou diminuer et approuver.

Cette banque aura pour nom : La Banque de St. Hyacinthe ; le capital sera de \$200,000, divisé en 10,000 parts de \$20 chacune. Ces parts seront payables en cinq ans, soit \$1 par trois mois : ce qui formera au bout de 15 mois \$50,000, capital assez considérable pour commencer les opérations ; car l'intérêt antérieur serait suffisant pour payer toutes et telles dépenses qui devront être encourues, telles que salaires, dépenses de bureau, gravure des planches, livres et ameublement. Au bout de 15 mois, l'intérêt à cinq pour cent, devra atteindre le chiffre de 1,500 à 2,000 dollars.

Le nombre des directeurs sera de huit ; deux pour la ville de St. Hyacinthe et deux pour chacun des comtés de St. Hyacinthe, Bagot et Rouville. Le quorum sera de trois, y compris le président. Les directeurs devront avoir au moins 100 parts. Aucun directeur ne pourra avoir d'escompte pour plus du montant de ses parts sous sa garantie personnelle ; il pourra cependant avoir droit à un montant égal avec des garanties ordinaires, mais jamais plus dans aucun cas.

Deux auditeurs seront nommés pour la ville, et deux pour chacun des comtés usdits. Le quorum sera de quatre.

Pour faciliter la tenue des livres..... les parts seront prises par 5, 10, 15, 20, 25, et ainsi de suite.

Après la lecture de ce projet, P. S. Gendron, M. P., appelé par le président

à prendre la parole dit qu'il convenait d'entendre d'abord les hommes de commerce et d'industrie, et qu'il demanderait à M. H. Barbeau de dire ce qu'il pensait du projet.

M. Barbeau dit qu'il voyait dans l'institution d'une banque un grand avantage pour notre ville et pour les districts ruraux qui l'entourent ; mais qu'avant de faire des démarches, il désirait savoir quel était le capital exigé par la loi pour obtenir une charte.

M. Gendron répondit que le capital devait être de \$500,000 dont 200,000 souscrites pour commencer les opérations.

M. Barbeau dit qu'alors il pensait que le projet de fonder une banque devait être abandonné parce qu'on ne pourrait jamais réunir les capitaux nécessaires ; mais que toutefois on pouvait demander sous quelles conditions une banque queleonque, soit de Québec, soit de Montréal, accorderait une succursale à St. Hyacinthe.

M. R. St. Jacques, invité ensuite à se prononcer sur la mesure en question dit qu'une telle institution serait une source de prospérité pour les trois comtés susdits dont un grand nombre d'habitants avaient chez eux d'assez forts capitaux qui ne leur rapportaient aucun profit tandis qu'une banque leur offrirait un bon placement. Il croit qu'il y aurait moyen de négocier des billets suffisamment pour faire de bonnes affaires. Une banque prêtant à courts délais, présenterait des avantages réels, non seulement au marchand et à l'industriel, mais aussi au cultivateur. Il dit encore que chacun devait faire tout ce qui est en lui pour assurer l'exécution du projet, et qu'il ne fallait pas l'abandonner malgré les difficultés qui semblaient surgir. Il termina en manifestant le désir d'entendre parler quelqu'un homme compétent touchant les chances qu'on avait de réussir.

M. P. S. Gendron M. P., qui prit la parole après M. St. Jacques, fit voir qu'il n'était pas aussi difficile qu'on le croyait d'obtenir une charte avec un capital de \$200,000, quoique la loi générale en exigeait 500,000, que les procédés légaux étaient faciles et peu coûteux ; que le moyen d'avoir, soit une banque, soit une succursale, était de demander d'abord une charte ; qu'on pourrait voir ensuite à réunir les fonds nécessaires, car la charte permet mais n'oblige pas. Il observa qu'un bill spécial était nécessaire, dont les dépenses d'impression avec celles des circulaires, etc., s'élevaient à 150 ou 200 piastres. M. Gendron qui a voté dernièrement pour que les chartes fussent accordées avec un montant de \$200,000, ne pense pas pouvoir en obtenir une pour un capital moindre. Il aimerait que le montant souscrit s'élevât à 250 ou \$300,000, car les frais d'administration, etc., étant à la charge de la banque, celle-ci n'aurait pas de crédit, et les actionnaires ne toucheraient en aucun cas un dividende avec une somme

moindre, comme il est constant par la Banque des Townships de l'Est. Quant à lui, il supportera de tout son pouvoir l'institution qu'on se propose d'établir, car elle favorisera grandement l'industrie et l'agriculture. Beaucoup de cultivateurs seraient bien aise de prendre des actions dans cette banque, car bien qu'un tel établissement puisse éprouver du malheur cependant quel est l'emprunteur sur le crédit duquel le prêteur est tout-à-fait sûr ! M. Gendron, en terminant, conseille beaucoup de porter le capital à une somme plus élevée afin que, ayant une plus grande latitude, on soit plus certain de réussir.

M. Cheval se leva ensuite et dit qu'il ne pouvait aller loin pour la raison qu'il ne pouvait aller loin (rire) ; qu'il pensait qu'une banque à St. Hyacinthe serait une chose avantageuse, et pour finir on deux mots, il proposait que les membres pour St. Hyacinthe, Rouville et Bagot fissent les dépenses nécessaires pour la préparation et la passation du bill. Mais disait quelqu'un derrière nous, on voit que les élections approchent, et M. Cheval qui est loin d'être libéral a voulu faire du puffo, et jeter de la poudre aux yeux des gens.

M. Bachand, M. P., prit ensuite la parole. Quoique la loi, dit-il, en général, exige \$500,000, elle semble cependant insinuer qu'on peut obtenir une charte pour un capital moindre. Il cita la Banque Jacques-Cartier et celle de l'Union des Canadas qui avaient commencé, la première avec \$100,000 souscrites et payées, et la seconde, \$23,000 seulement. Si les commerçants veulent nous aider, on peut trouver assez de capitaux dans les trois comtés car il n'est pas besoin que l'argent soit tout payé immédiatement. Ce qu'il y a de mieux à faire, selon lui, c'est de chercher à réunir le capital avant de demander une charte. Il faudrait faire comme la Banque Jacques-Cartier, qui avant de demander sa charte avait envoyé des agents à St. Hyacinthe et ailleurs ; il faudrait ouvrir des listes de souscription dans les différentes localités. Ne reculons, dit-il, devant aucun sacrifice, parce qu'une banque nous sera aussi utile, et même plus utile que n'importe quelle industrie, que les chemins de fer, etc. Toutes les sommes que nous escomptons aujourd'hui à Montréal, le pourraient être ici. St. Hyacinthe pourra commercer on gros. Dans le Haut-Canada nous voyons bien des petites villes qui alimentent les marchands de campagne ; mais pour cela une banque est nécessaire.

M. P. E. Roy, demandé ensuite pour donner son opinion, dit qu'il n'avait aucune idée de la chose, mais que du reste il était bien prêt à y prêter son appui.

M. G. C. Desnèves dit qu'il s'en faisait de beaucoup qu'il fût financier, mais qu'il ne croyait pas les capitaux assez grands pour avoir les chances d'obtenir une charte, et qu'il fallait